

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics
NV/JM/PD/ N° 20240122

Le Maire de la Commune de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 ayant pour objet de préciser la délégation du Conseil Municipal au Maire des dispositions de l'article L.2122-22 alinéas 21°, 22° et 27° du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2023P00199 du 31 mars 2023 donnant délégation à Monsieur Fouad LAOUTID, Adjoint au Maire,

Vu le marché n°2023PA16 conclu le 08 août 2023 pour les travaux de peintures intérieures et de revêtements muraux - travaux de peintures extérieures et de ravalement - travaux de revêtements de sols,

Considérant la nécessité de confier un avenant n°1 à la société PEINTURES LYS, titulaire du marché de travaux de peintures intérieures et de revêtements muraux - travaux de peintures extérieures et de ravalement - travaux de revêtements de sols,

DECIDE

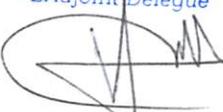
ARTICLE 1^{ER} : De signer l'avenant n°1 du marché, passé en procédure adaptée, avec la société PEINTURES LYS sise 5 rue Marcel Henaux à LILLE (59000) pour les travaux de peintures intérieures et de revêtements muraux - travaux de peintures extérieures et de ravalement - travaux de revêtements de sols.

ARTICLE 2^{EME} : L'article 3 relatif à la retenue de garantie de la partie 3 « Prix et modalités de paiement » du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) est supprimé pour ce marché. La retenue de garantie ne s'applique pas sur la facturation. L'avenant n°1 n'a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3^{EME} : Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de Marcq en Baroeul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart, le 29 MAI 2024



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Fouad LAOUTID

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20240122
Objet :	Avenant n°1 du marché en procédure adaptée, avec la société PEINTURES LYS, pour les travaux de peintures intérieures et de revêtements muraux ? travaux de peintures extérieures et de ravalement ? travaux de revêtements de sols.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215903287-20240529-D20240122-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20240529-D20240122-CC-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20240122.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240529-D20240122-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	294.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 mai 2024 à 11h07min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 mai 2024 à 11h07min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 mai 2024 à 11h07min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 mai 2024 à 11h07min48s	Reçu par le MI le 2024-05-29